

Paris, le 23 mai 2014

Ajustement de la Parité d'Exercice des BSA Peugeot SA

Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par Peugeot SA (la « Société ») le 23 mai 2014 (les caractéristiques de cette opération figurent dans le prospectus ayant reçu le visa n°14-162 de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en date du 28 avril 2014), les porteurs de Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») Peugeot (ISIN : FR0011832237) sont informés que, conformément aux stipulations prévues au paragraphe 4.2.7.4.1. a) de la note d'opération faisant partie du prospectus relatif à l'admission des BSA visé par l'AMF le 2 avril 2014 sous le numéro 14-121, la Parité d'Exercice des BSA a été modifiée.

Les porteurs de BSA pourront désormais sur la base de la nouvelle Parité d'Exercice souscrire à 3,50 actions nouvelles en exerçant 10 BSA, moyennant un prix d'exercice global inchangé de 22,50 euros (soit un prix de souscription implicite d'environ 6,43 euros par action nouvelle).

Tout porteur de BSA exerçant ses droits au titre des BSA pourra souscrire un nombre d'actions nouvelles de la Société calculé en appliquant au nombre de BSA présentés la Parité d'Exercice en vigueur. Si le nombre d'actions à livrer n'est pas un nombre entier, les porteurs de BSA pourront demander qu'il leur soit délivré :

- soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur; dans ce cas, il leur sera versé en espèces une somme égale au produit de la fraction d'action formant rompu par la valeur de l'action, égale au dernier cours coté lors de la séance de bourse qui précède le jour du dépôt de la demande d'exercice des BSA ;
- soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée.

Au cas où un porteur de BSA ne préciserait pas l'option qu'il souhaite retenir, il lui sera remis le nombre entier d'actions de la Société immédiatement inférieur plus un complément en espèces tel que décrit ci-dessus.

La Société rappelle que les porteurs de BSA auront la faculté, à tout moment à compter du 29 avril 2015 et jusqu'au 29 avril 2017 inclus, d'obtenir des actions nouvelles par exercice des BSA.

Relations Investisseurs
Carole Dupont-Pietri +33 (0) 1 40 66 42 59 carole.dupont-pietri@mpsa.com
Anne-Laure Descleves +33 (0) 1 40 66 43 65 annelaure.descleves@mpsa.com
Karine Douet +33 (0) 1 40 66 57 45 karine.douet@mpsa.com

A propos de PSA Peugeot Citroën

Fort de trois marques de renommée mondiale, Peugeot, Citroën et DS, le Groupe a vendu 2,8 millions de véhicules dans le monde en 2013, dont 42% hors d'Europe. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 54 milliards d'euros en 2013. Il s'affirme comme leader européen en termes d'émissions de CO₂, avec une moyenne de 115,9 grammes de CO₂/km en 2013. PSA Peugeot Citroën est présent dans 160 pays. Ses activités s'étendent aussi au

financement (Banque PSA Finance) et à l'équipement automobile (Faurecia). Pour plus d'informations, aller sur www.psa-peugeot-citroen.com